

La CFDT interpelle M. Smagghe, en visite sur le centre de Bourges !

Après avoir passé une partie de la journée du 13 mars à visiter et rencontrer les personnels de Nexter Systems, le Responsable des Ressources Humaines monsieur Thierry Smagghe a reçu les organisations syndicales de 17 h 30 à 18 h 45. Nous déplorons qu'il n'est pas jugé utile de rencontrer les personnels de la DAFF qui avaient des choses à lui dire sur le projet de transfert. Nous supposons que des ordres lui ont été donnés pour ne pas se rendre dans ce secteur.

Après lecture de la déclaration liminaire commune relative au projet de transfert des personnels de la DAFF sur le centre de la Chapelle, chaque organisation syndicale a exposé les points qu'elle voulait voir abordée.

En ce qui concerne la CFDT, nous avons aussi axé notre intervention sur les problèmes que rencontrent quotidiennement les personnels du terrain sud sur la désorganisation de cette entité.

Pérennité du centre : Le RRH a voulu être rassurant sur la pérennité du centre, **il n'est pas question pour la direction de transférer toute la partie Munitions sur CLC et la partie Systems sur CRO.** Dont acte.

Bénéfices du groupe Giat Industries : Monsieur Smagghe a fait un rappel sur les bénéfices réalisés par le groupe Giat Industries et sur les marges opérationnelles ainsi que sur les résultats exceptionnels dégagés par des reprises de provisions. Il a rappelé que concernant les marges opérationnelles, les bénéfices que pourrait espérer le Groupe pour l'année 2007 pourraient être de 6% alors que cette année nous avons dégagé des bénéfices à hauteur de 10%. C'est pourquoi il avait estimé nécessaire d'octroyer une prime uniforme à l'ensemble des personnels présents dans le Groupe en avril. N'oublions pas que cette prime a été obtenue par les administrateurs CFDT lors du conseil d'administration du 7 mars.

Transfert des personnels de la DAFF sur le centre de la Chapelle : les or-

ganisations syndicales, que ce soit en local lors du CE du 23 novembre 2006 ou en central au CCE d'UES du 19 janvier dernier, ont toujours été unanime pour dénoncer ce transfert qui n'a pas de sens économique. Le RRH nous a répondu que Nexter Munitions était une entreprise à part entière et que son directeur avait jugé nécessaire ce transfert pour optimiser la production de CLC. **Espérons que Monsieur Ducasse revienne sur sa décision comme il a su le faire concernant le transfert du centre d'essai de CH700 et du laboratoire de chimie.** A la question de la CFDT d'anticiper les capacités à conserver des capacités d'hébergement suffisantes et des structures immobilières adaptées répondant aux propos du Ministre de créer un pôle Munitionnaire autour de Nexter et comme l'a rappelé la CFDT dans sa déclaration liminaire au comité de site de Bourges, le RRH a répondu qu'il ne prévoyait de rien, reconnaissant qu'actuellement il y a des discussions dans le cadre d'alliance mais que rien n'est encore décidé. Pour la CFDT, il serait dommageable que, du fait du manque de place, le centre de Bourges ne soit pas retenu comme étant le lieu d'accueil d'un tel pôle.

Transfert du moyen calibre sur le centre de Bourges : Il a reconnu que ce transfert avait été fait un peu dans la précipitation et ceci malgré les mises en garde des organisations syndicales, ajoutant : «il faut stabiliser le moyen calibre sur le centre de Bourges». La CFDT a attiré son attention sur les problèmes que

connaît la production au travers d'une maintenance défaillante par manque de formation des personnels suite au changement de société lié au renouvellement des contrats qui sont continuellement revus à la baisse, aux désinvestissements inconsidérés des machines avec comme exemple la rôdeuse verticale, au mode de fonctionnement qui n'est peut être pas adapté à notre façon de travailler. **La CFDT a insisté pour que des embauches** soient effectuées le plus rapidement possible de façon à prendre le temps de bien **former ces personnels aux travaux spécifiques que sont le montage de liens ou de matériels, l'usinage de matière** qui n'a rien à voir avec l'acier pour fabriquer des casseroles, de combler le manque de personnels au service des méthodes qui a été durement touché dans le plan Giat 2006.

Contrat Mutuelle : suite à l'intervention entre autres, de la CFDT sur le remboursement des optiques pour le personnel de Nexter Munitions dont le coefficient est égal ou supérieur à 335 et les cadres, il nous a annoncé que les négociations avec la MCDef étaient en bonne voie pour application des mêmes bases que le contrat précédent.

En conclusion : pas de scoop, un RRH à l'écoute et intéressé par sa visite du terrain sud mais qui n'a apporté aucune réponse et a même évité les secteurs menacés de transfert. La CFDT, pour sa part, poursuit dans sa démarche car «rien n'est encore décidé».

La délégation CFDT était représentée par : F. Melendez et P. Chailloux